AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2045
FR0010417345-FS0640

2 octobre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er octobre 2014, la société de droit américain Baker Bros Advisors, L.P. (667 Madison Avenue, 21th Floor, New York, NY 10065, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 septembre 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES, et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 086 341 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 7,02% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions DBV TECHNOLOGIES sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 15 469 192 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.